



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 juin 2009**

Délibération n° 2009-0785

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet européen Freilot - Participation financière de la Communauté urbaine - Convention de consortium**

service : **Direction générale - Direction de la voirie**

Rapporteur : Monsieur Grivel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 JUIN 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 16 JUIN 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Barge (pouvoir à M. Assi), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. Chabert, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Mme Daborne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Guimet (pouvoir à M. Léonard), Justet (pouvoir à M. Goux), Mmes Pesson (pouvoir à M. Kimelfeld), Pierron (pouvoir à M. Lévêque), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Corazzol), M. Vurpas (pouvoir à M. Uhlich), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mmes Peytavin, Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Ferraro, Galliano, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, M. Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Réale, Serres.

Séance publique du 15 juin 2009

Délibération n° 2009-0785

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Projet européen Freilot - Participation financière de la Communauté urbaine - Convention de consortium**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du 7° programme-cadre de recherche et développement de l'Union européenne, la Commission européenne a réservé des crédits pour la recherche et le développement de moyens de transport non polluants, notamment des marchandises, pour une organisation plus efficace des déplacements urbains.

Dans ce contexte, le pôle de compétitivité LUTB a sollicité la Communauté urbaine pour participer à un projet européen intitulé FREILOT (Urban Freight Energy Pilot : Pilote pour l'efficacité énergétique du transport de marchandise en ville).

Outre Lyon, ce projet est mené en partenariat avec les villes de Bilbao en Espagne, Varsovie en Pologne et Helmond aux Pays Bas.

Sur le site lyonnais, les partenaires sont la Communauté urbaine pour l'évaluation de l'impact énergétique de la régulation du trafic, la ville de Lyon pour l'étude de la réservation d'aires de livraison, Renault Trucks pour l'équipement des véhicules en limiteurs d'accélération, Interface Transport et le Laboratoire d'Economie des transports du CNRS pour la formation des conducteurs à la conduite économe.

Ce projet répond aux engagements pris dans le cadre du plan de déplacements urbains (PDU) qui précise que "des dispositifs permettant d'optimiser les conditions de livraison seront expérimentés. Ces expérimentations devront notamment constituer des opportunités d'utiliser des véhicules moins polluants".

L'implication de la Communauté urbaine dans le projet portera sur les tâches suivantes : fournitures des informations relatives au contexte local, participation à l'évaluation, installation de matériels sur les équipements signalisation, participation aux actions de communication et de diffusion des résultats du projet.

Ce projet se déroule sur trois ans (2009-2012) à compter du 1er avril 2009.

Le budget prévisionnel total du projet est de 3 993 568 €.

Le budget prévisionnel pour la partie incombant à la Communauté urbaine est d'un montant de 195 000 € qui se décompose de la façon suivante :

- valorisation du temps passé	131 250 €
- dépense de fonctionnement (communication, déplacements, etc.)	33 750 €
- fourniture d'équipement	30 000 €

Ce budget prévisionnel est financé à hauteur de 97 500 € par l'Union européenne (soit 50 % du budget de la Communauté urbaine).

Pour la mise en œuvre de ce projet, la Communauté urbaine doit signer une convention de consortium avec l'ensemble des partenaires ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que dans le b) du 1° du DELIBERE, il convient de lire :

"97 500 €"

au lieu de :

"97 000 €" ;

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Approuve :

a) - la participation de la Communauté urbaine au projet européen FREILOT dans le cadre du 7° programme cadre de recherche et développement de l'union européenne,

b) - le budget prévisionnel de ce projet pour la partie incombant à la Communauté urbaine, pour un montant total de 195 000 € en dépenses et 97 500 € en recettes de l'Union européenne,

c) - la convention de consortium à passer avec l'ensemble des partenaires du projet.

3° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

4° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - section de fonctionnement - exercices 2009 à 2012 - chapitre 011 - fonction 90 - opération à créer.

5° - Les recettes correspondantes seront encaissées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 à 2012 - section de fonctionnement - compte 747 700 - fonction 90 - opération n° 2001.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 juin 2009.